Région îledeFrance

Conseil régional
Groupe FRONT DE GAUCHE
PCF et République & socialisme

Amendement
N° 062

COMMISSION PERMANENTE DU 1er AVRIL 2021

Rapports n° CP 2021-182

DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT DES DEUX NOUVEAUX LYCÉES PALAISEAU, PIERREFITTE-SUR-SEINE À LA RENTRÉE 2021

Texte de l'amendement :

Article additionnel :

« S'engage à revoir, avec les services de l'Etat, la sectorisation de lycée international de Palaiseau afin d'y réintégrer les élèves des communes proches exclus et la restaurer sur des critères uniquement géographiques, afin d'assurer à terme une véritable mixité sociale dans cet établissement comme dans l'ensemble des lycées du secteur. »

Exposé des motifs :

CONSERVER UNE MIXITÉ SOCIALE AU SEIN DU NOUVEAU LYCÉE INTERNATIONAL DE PALAISEAU

Le lycée international de Palaiseau va ouvrir ses portes en septembre 2021, accueillant, dans un premier temps, six classes de seconde. En 2022, devraient suivre les niveaux de première et terminale ainsi que l'offre de formation en section internationale, avec la volonté politique affichée d'accueillir les enfants des chercheurs, enseignants et salariés étrangers qui travaillent ou viendront travailler sur le plateau de Saclay plutôt que l'ensemble des populations du secteur.

C'est le triste constat de la sectorisation temporaire annoncée pour le recrutement en seconde générale et technologique qui vient de confirmer les inquiétudes des syndicats enseignants, des parents d'élèves et des élus des communes limitrophes exclus de cette sectorisation déjà qualifiée de «ghetto de riches ». Dans son édition du 8 mars dernier, un grand quotidien régional titrait ainsi : *« Des enseignants de lycées voisins s'inquiètent que le futur établissement, le premier du genre en Essonne, ne soit accessible qu'aux élèves de secteurs plus favorisés. Ils craignent aussi de perdre des moyens à son profit. »* En effet, au vu des communes retenues pour cette sectorisation, seuls les élèves habitant les communes les plus favorisées du bassin pourront postuler pour ce lycée international à la rentrée prochaine. Est-ce à dire que les élèves exclus de « Massy » ou des « Ulis », plus proches de l'établissement que certaines communes retenues ne soient pas assez riches ou « bien nés » pour avoir le privilège d'y étudier ?

Par cet amendement, notre groupe s'oppose fermement à cette sectorisation « sociale » comme il s'est déjà opposé à la gabegie financière du partenariat public privé retenu par la droite régionale pour la construction de ce lycée, conférant à Vinci des droits réels pendant 30 ans sur l'établissement. Nous demandons un retour à la règle commune, uniquement géographique. La région si elle avait à cœur la mixité sociale et scolaire et l'égalité de traitement devrait s'opposer à une telle sectorisation mise en place par l'Etat.

Céline MALAISÉ
Présidente de groupe